

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-180 du 27 Juin 1980

chargeant le Camarade Girigissou GADO
Ministre des Travaux Publics, de la
Construction et de l'Habitat de l'inté-
rim du Camarade François DOSSOU,
Ministre des Transports et des Commu-
nications pour compter du 26 Juin 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980, portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 26 Juin 1980, le Camarade Girigissou
GADO, Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Ha-
bitat est chargé de l'intérim du Ministre des Transports et des
Communications pendant l'absence du Camarade François DOSSOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 27 Juin 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 6 SGG 4 MTC-MTPCH 6
Autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 2 SPD 2 JORPB 1.-